

# Affichage des prix

### RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

### VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros.

- 7% TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros.
- 6% TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros.
- 4% TTC sur la part excédent 100 001 euros.
- Barème applicable jusqu'à 699.000 euros
- 4% forfaitaire à partir de 700.000 euros